

***Procès-verbal du conseil municipal***  
***du lundi 10 juillet 2023 à 19h30***

Etaient présents :

- L'ensemble des élus du conseil municipal à l'exception de :
- Stéphane Barré qui a donné procuration à Christine Huiban
- Aude Quiniou qui a donné procuration à Karine Bodéré
- Christophe Philipp est absent excusé

Sandrine Bian, secrétaire de Mairie

La séance est ouverte à 19h30, Madame la Maire Lénaïk JOURDREN nomme Armelle Evenat, secrétaire de séance.

Lénaïk Jourdren fait approuver le procès-verbal de la séance du 13 juin 2023 : Aude Quiniou ayant donné procuration pour cette séance a fait remonter une remarque concernant ses dires, afférents au tarif énergie de l'Espace Jean Bourhis. Il a été rapporté qu'elle propose d'ajouter 100 € à tous les totaux. Or, elle nous fait savoir que son propos portait sur un montant de 50 €.

**1/ Programme de voirie 2023**

Lénaïk Jourdren, Maire justifie ce seul point à l'ordre du jour afin de pouvoir signer le devis rapidement pour espérer démarrer les travaux en septembre prochain.

Elle fait savoir aux membres du Conseil que le programme de voirie pour 2023 porte sur 3 tronçons :

- Le premier, route de Leuhan pour la réfection de la chaussée suite aux travaux d'enfouissement de réseau électrique pour un montant de **17 571.60 € HT**
- Le second à Guern-Ar-Stang sous couvert que l'administré procède à des travaux d'élagage pour un devis de **7 936 € HT**

Christine Huiban demande s'il s'agit bien d'une voie communale.

Alain Guéguen répond par l'affirmative et ajoute que la collectivité décide d'intervenir car ce n'est pas praticable.

Christine Huiban s'interroge de savoir si c'est la route concernée est celle du bas.

Alain Guéguen répond par l'affirmative.

Lénaïk Jourdren reprend le **fil** du devis en faisant référence au tronçon n°3 de la route de Kervinigen pour un montant de **27 183 € HT**.

Alain Guéguen justifie l'épaisseur de 7 cm afin de repartir sur une base solide et pérenne. Il estime que la somme annoncée est raisonnable eu égard aux travaux à réaliser. Si le chantier n'est pas réalisé rapidement, la chaussée va continuer à se détériorer. Pour mémoire le tronçon à réaliser s'étend sur 400 ml environ, en précisant que cette zone est très humide.

Christine Huiban demande s'il n'existe pas d'autres entrées en proximité de ce tronçon permettant à l'agriculteur de circuler avec son matériel.

Alain Guéguen répond par la négative.

Christine Huiban demande si par le passé des travaux ont déjà été réalisés sur cette voie.

Bruno Quiniou répond qu'en 2021 une réfection de chaussée a déjà eu lieu, en précisant que depuis cette date un ajout de bicouche a été réalisée par deux fois.

Alain Guéguen justifie une intervention rapide par le fait que les fondations soient encore bonnes.

Lénaïk Jourdren rappelle également que désormais le parcours pêche passe par cet axe, intensifiant ainsi le trafic de cette route communale.

Alain Gueguen spécifie que le devis global présenté retient également le budget annuel du Point à Temps Automatique (PATA), pour un montant de **8 000 € HT**.

Bruno Quiniou s'étonne du prix de la tonne du PATA qui reste inchangée depuis plusieurs années.

Alain Guéguen justifie cette stagnation du prix par le fait qu'en réalité l'entreprise ne pourra pas nous en fournir, faute de production.

Christine Huiban demande quels sont les tronçons qui sont concernés par ce point à temps.

Bruno Quiniou explique que c'est un peu partout sur la commune, sans pouvoir le détailler de façon lors de cette séance.

Concernant le tronçon de Guern-Ar Stang, Christine Huiban se demande si la technique utilisée sera du bicouche ou de l'enrobé.

Alain Guéguen et Bruno Quiniou répondent de concert qu'à Guern-Ar-Stang l'enrobé sera privilégié, car la route est bien. En effet le devers est à reprendre car il a été réalisé à l'époque dans le mauvais sens.

Christine s'interroge pour savoir si des tracteurs passent encore dans cette route comme c'était le cas à une époque.

Lénaïk Jourdren répond qu'il y a encore du passage mais que c'est moins intensif que par le passé.

Bruno Quiniou confirme cet état de fait.

Armelle Evenat a été interpellée pour la réfection des tronçons qui ont vu les travaux récents de réhabilitation des réseaux d'eau potable.

Bruno Quiniou fait part du caractère non pérenne du 0/30, matériau qui a été retenu lors des travaux mais qui n'est pas garanti par temps de pluie.

C'est pourquoi Bruno Quiniou et Alain Guéguen préconisent donc, maintenant que les couches se sont tassées, de mettre de l'enrobé à froid qu'il faut recouvrir avec du point à temps automatique.

Armelle Evenat revient sur un autre tronçon à proximité de son habitation : un creux s'est en effet formé entre la sortie de chez elle et la départementale.

Alain Guéguen note que cet entretien relève de la responsabilité du département.

Christine Huiban conseille d'appeler le service du Département pour déterminer les responsabilités.

Armelle Evenat alerte sur la dangerosité de cette portion.

Christine Huiban demande si le Département aurait pu prendre en charge le renouvellement de la couche de roulement de la route de Leuhan.

Alain Guéguen argumente en expliquant qu'elle date de 2013 et que la prise en charge par le Département est prévue pour les routes datant de plus de 25 ans. Il ajoute que la chaussée n'a pas été refaite après les travaux d'assainissement, donc la dépense est finalement répercutée sur le budget de la commune.

Christine Huiban demande si le SDEF peut prendre en charge cette dépense.

Alain Guéguen explique que le SDEF procède à une réfection provisoire mais pas la couche de roulement.

Christine Huiban souhaite savoir si cette dépense était inscrit au budget primitif 2023.

Sandrine Bian projette sur la dalle les prévisions budgétaires pour l'année 2023 : l'imputation afférente à la voirie s'élève à 80 000 € TTC.

Christine Huiban demande si une autre entreprise s'est positionnée pour répondre à cette demande de travaux.

Alain Guéguen explique que la collectivité n'a pas fait de publicité. Le code de la commande publique prévoit un relèvement temporaire du seuil de dispense pour les marchés de travaux jusqu'au 31 décembre 2024. Ce même code stipule à cet effet que le seuil en dessous duquel la procédure de publicité et de mise en concurrence du marché public de travaux n'est pas obligatoire, pour mémoire il passe de 90 000 € à 100 000 €. Par ailleurs, historiquement c'est souvent l'entreprise Eurovia qui est lauréate du marché de voirie sur la commune de Trégourez.

Marion Padeloup, archiviste de profession témoigne que c'est souvent l'entreprise Eurovia qui est attributaire des marchés de voirie.

Concernant la route dégradée à proximité de chez elle : Armelle Evenat précise qu'elle a déjà mis de l'enrobé à froid.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- retient l'offre de l'entreprise Eurovia pour un montant de 60 690.60 € HT soit 72 828.72 € TTC

- Autorise Mme le Maire à signer tout document permettant d'aboutir à cette donation.

## 2/ Questions diverses et d'actualité

### Boite à livres :

Armel Evenat et Marion Padeloup ont participé à l'inauguration de la boite à livre samedi matin aux abords de la rue de Garn Dréon. Elles font remonter des doléances concernant les nombreuses déjections canines sur cette petite parcelle.

Lénaïk Jourden propose d'installer une borne de propreté canine, espérant que le comportement des citoyens suivra.

### Alimentation électrique du camping :

Bruno Quiniou précise qu'une entreprise d'électricité est intervenue ce matin pour proposer un devis pour la réhabilitation de l'électricité sur le camping.

Alain Guéguen précise que lors des travaux récents pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement, la Déclaration Intention de Commencement de Travaux (DICT) demandée par l'entreprise ne mentionnait pas le câble qui a malheureusement été sectionné.

Philippe Ansquer rappelle que le camping n'est actuellement pas ouvert, mais que la commune accueillera comme d'habitude les forains lors du pardon au mois d'octobre.

Alain Guéguen précise qu'il n'y a pas de plan retraçant l'installation électrique, à part celui qui a été réalisé manuellement et proposé par l'entreprise Premel Cabic.

Bruno Quiniou ajoute que la responsabilité de l'entreprise ne peut être engagée pour la remise en état du câble. Il ajoute que le câble du photovoltaïque passe également dans la parcelle sans savoir exactement où il se trouve : cet état de fait ne rassure pas les entreprises qui pourraient intervenir sur site.

Ce dossier toujours en attente va donc nécessiter l'intervention d'une entreprise qualifiée afin de réaliser un état des lieux fiable, avant de passer à la phase travaux.

### Entretien des bas-côtés de la commune

Christine Huiban revient sur la décision du Conseil municipal concernant la répartition des « compétences » entre le broyeur d'accotement dont les agents du service technique ont la charge et les travaux d'élagage assurés par un prestataire extérieur. Elle s'étonne de ce fait d'avoir vu un chantier sur la route d'Edern assuré par la commune sans panneau annonciateur côté Briec.

Bruno Quiniou intervient pour préciser que c'est lui qui a donné l'ordre d'effectuer cette mission justifiée par la sécurité des lieux malgré la décision initiale du Conseil. Il ne voit pas ce qu'il y a de contradictoire car la machine était déjà accrochée au tracteur et que la sécurité des lieux primait.

Christine Huiban estime que les coupes de branches auraient dû être ramassées, ce n'était pas le cas quand elle est passée. Elle témoigne aussi que le panneau de signalisation côté Briec n'était pas positionnée.

Bruno Quiniou fera un point sur la sécurité avec les agents techniques : pour autant, les panneaux en matière de sécurité doivent être utilisés lors des travaux d'élagage ou d'accotement.

Christine Huiban se demande si la coupe des branches est règlementaire en cette saison.

Bruno Quiniou met en avant la sécurité publique pour justifier le passage de l'élagueuse.

Christine Huiban a des doutes sur la fiabilité du compteur et de l'armoire électrique à la sortie de la commune direction Coray.

Armelle Evenat propose alors d'enlever l'armoire.

Philippe Ansquer et Alain Guéguen s'accordent pour exprimer le fait que la commune ne peut intervenir sans avoir au préalable consulter plusieurs interlocuteurs et que cette action ne relève pas de la responsabilité de la commune.

Bruno Quiniou rajoute pour conclure sur le chantier d'élagage en s'adressant à Christine Huiban qu'elle aurait pu interpeller l'équipe technique au moment de son passage sur la voie.

Christine Huiban répond qu'en effet, elle ne s'est pas arrêtée.

Lors du Conseil municipal du 18 octobre, séance au cours de laquelle le procès-verbal a été approuvé, Madame Christine Huiban souhaite apporter la précision suivante lorsque Bruno Quiniou lui propose de s'arrêter sur le bas-côté lorsqu'elle a constaté le manque de panneaux lors des travaux d'élagage : elle avait un rendez-vous à 12h et il était déjà presque l'heure.

Les questions de l'ordre du jour ayant été évoquées et les questions diverses abordées, la séance est close à 20h00.